

RÉACTIONS RÉSEAU « VIVRE PARIS ! » SUR LES ANNONCES DE LA VILLE

2^e ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE CONSEIL DE LA NUIT

21 OCTOBRE 2015

Avertissement : ce document reproduit ce qui a été dit lors de l'assemblée plénière.

En italique, quelques remarques ou informations complémentaires.

Puisqu'un représentant de la Ville de Strasbourg est présent, on peut préciser que c'est « Vivre Paris ! » qui s'exprime, mais aussi finalement « Vivre la Ville ! », car toute association de riverains dirait la même chose que nous partout en France.

On ne peut aujourd'hui faire part que de premières réactions. D'autres viendront ensuite.

L'impression générale est que les annonces de la Ville ne répondent pas à nos demandes et donc à celles des 98% des Parisiens qui veulent dormir la nuit.

1- Participation et élection d'un représentant des usagers de la nuit :

Quelle surprise ! On n'en a jamais parlé pendant les groupes de travail...

Nous sommes curieux de voir comment la Ville compte s'y prendre pour organiser ces élections de façon irréprochable et de savoir à quel titre institutionnel elle imagine pouvoir hisser ce représentant, nouvelle version du « maire de la nuit »

- On fait référence ici à l'expérience Clément Léon R vis-à-vis de laquelle la Ville a eu une attitude ambiguë dans le cadre du conseil de la nuit : invitation aux groupes de travail sous son pseudonyme, qui s'était fait « élire » par un « scrutin » réalisé dans des bars et autres, les organisateurs du processus étant Éric Labbé, DJ et porte-parole du ShowCase, discothèque située sous le pont Alexandre III, Florent Ciccoli, gérant de plusieurs bars l'International dans le 11^e et fondateur du festival musical Culture Bar-Bars) et Christophe Vix-Gras, de l'association Technopol, qui organise la Techno Parade (source : <http://goo.gl/LZA737>).

- Qui sont les usagers de la nuit ? A suivre M. Hocquard, il s'agit des noctambules et ceux qui travaillent la nuit.

Les travailleurs ? Mais ils ont des représentants institutionnels : les syndicats professionnels. L'un d'eux est d'ailleurs intervenu le 21 octobre pour souligner les risques du développement du travail de nuit par l'effet de la loi Macron (zones touristiques internationales). La Ville voudrait-elle manœuvrer pour écarter les syndicats logiquement préoccupés, au nom de la protection de la santé des travailleurs, de vouloir freiner le développement de l'économie de la nuit voulue par la Ville ?

Représenter les noctambules ? L'idée de considérer les noctambules comme une communauté en soi révèle que, aspirés par une volonté pro-festive bornée, les élus n'ont plus aucun scrupule à instrumentaliser la démocratie participative à laquelle ils prétendent. Face

aux riverains qui défendent leur droit à la santé, nos propres élus de la République voudraient opposer une représentation de ceux qui réclament de pouvoir se distraire. Et ceci alors même que les syndicats d'exploitants représentent naturellement les intérêts de leur clientèle, puisqu'ils travaillent à satisfaire ses attentes.

Tout le monde a compris qu'en l'état actuel, la partie se joue dans un face à face entre les représentants des commerçants appartenant à des courants divers et les riverains, qui parlent d'une même voix. Ce que propose la Ville – et nul doute qu'elle en est parfaitement consciente - revient à grossir la voix des représentants des commerçants les plus hostiles à la tranquillité publique (Culture Bar-Bars), comme Clément Léon R avait tenté de le faire.

A ce dernier égard, il ne faut pas, dans ce qui se passe, minimiser l'importance de la concurrence entre les gros et les petits établissements, concurrence évidemment déloyale si, de fait, les petits établissements restent impunis quand ils violent les règles de la profession, alors que les plus gros s'exposent à des sanctions réelles.

2- Favoriser une démarche d'éducation par les pairs :

Pour nous, le maître mot en ce qui concerne la formation des professionnels, ce n'est pas la parité, c'est la compétence sur des contenus adéquats.

- On vise ici, non pas les actions de formations réalisées par certains grands syndicats des professions, mais les velléités à devenir formateurs manifestées clairement par des associations émergentes que la Ville soutient avec ténacité, alors qu'elles n'hésitent pas à afficher leur mépris pour les droits des riverains : Les Pierrots de la nuit (AMUON, dont le président a écrit dans son rapport au MADEI que les actions pour les défendre sont « dommageables » et « Culture Bar-Bars » dont la charte revendique un affaiblissement de la protection du voisinage des petits établissements.

3- Projet de charte parisienne de la vie nocturne

On a échoué au plan local à faire des chartes qui aident à quoi que ce soit. A quoi cela servirait-il à l'échelon de Paris ? Il faut admettre que seule la réglementation est la norme de référence et s'appliquer à la pédagogie par des actions.

Les vraies raisons pour lesquelles la Ville de Paris agit à chaque occasion possible la question des chartes n'est jamais explicitée clairement. On en appelle à l'idée qu'il faut négocier, car la norme négociée est toujours mieux appliquée. C'est vrai. Mais ce ne peut être valable que dans le cas où la norme n'est pas impérative. Or, tout ce qui touche à la protection de la santé et donc tout ce qui se rapporte à la protection des riverains contre les nuisances nocturnes est impératif. Ce n'est donc pas négociable.

La Ville le sait très bien et n'envisage pas de se déjuger par des chartes qui nieraient le droit. Mais, en lançant un projet de charte, elle entend retarder les actions sur le terrain : attendons d'avoir négocié la charte et ensuite, on pourra peut-être envisager d'intervenir pour faire appliquer... le droit.

Et même si on se prend à rêver à des chartes qui prévoiraient plus que la réglementation pour protéger les riverains, en quoi celles-ci engageraient-elle leurs signataires? Des sanctions en cas de manquements seront-elles prévues? Quand on voit que même dans leur bon droit, reconnu par la justice, les riverains victimes du bruit n'arrivent pas à obtenir gain de cause, on aura compris qu'une charte ne sera jamais opposable aux contrevenants. L'article intitulé "Histoire vraie sur l'impunité des bars", publié sur notre site, est un exemple de ce que subissent les victimes. (<http://goo.gl/HTvnkq>)

4- Prévention

Bien entendu, les riverains sont favorables à la prévention.

C'est dans la logique de leur action, qui n'est pas micro-centrée sur la défense de leurs intérêts individuels, mais se rapporte à l'intérêt général, vise à défendre un projet pour la Ville de demain. Projet qui selon eux doit être vraiment novateur et donc promouvoir de modalités de « faire la fête », dans le respect de la santé de tous et sans tolérer ce qui risque d'engendrer des comportements antisociaux.

Jusqu'à présent, la Ville n'a consacré que des budgets dérisoires à la prévention contre les addictions. Elle n'a pas annoncé de changement le 21 octobre. Alors, quel sera le budget alloué à la prévention ? Quelle prévention et avec quels moyens ?

5 a- Médiation / Mesures de bruit

Oui, mais seulement s'il s'agit d'un mesurage du bruit ambiant sur la voie publique par des sondes posées sur des façades d'immeubles ou des éléments de mobilier public.

Nous avons réclamé que la Ville dégage un budget pour faire réaliser des mesurages des nuisances sonores parce les autorités publiques, presque systématiquement, refusent de qualifier les tapages et que les exploitants en profitent pour les nier.

Le mesurage est un outil d'objectivation utile. Nous nous félicitons de ce que M. le Préfet de Police de Paris ait indiqué lors de l'assemblée, que la Préfecture souhaite travailler le plus largement possible en s'y appuyant.

Mais, pour que l'utilité des mesurages soit vraiment au rendez-vous, encore faudra-t-il que la Ville s'engage dans une démarche vraiment rigoureuse. Or, les précisions orales de M. Hocquard laissent à cet égard dans l'expectative.

M. Hocquard a insisté sur le fait que les sondes ne resteront pas un jour, mais pas non plus 6 mois, que les exploitants sauront où et quand elles seront posées et les résultats publiés. L'organisme qui réalisera l'opération sera désigné par appel d'offre.

Nous demandons que le cahier des charges de l'appel d'offre prévoie :

- l'utilisation de logiciels d'analyse adéquats à l'objectif visé : mesurage des fréquences susceptibles d'affecter les riverains dans leur domicile (les logiciels les plus répandus se

contentent d'analyser les basses fréquences de la musique amplifiée et sont inadéquats pour rendre compte des effets sur la santé des habitants exposés).

- que les sondes seront installées par l'organisme de mesurage à l'extérieur des habitations, pour mesurer le bruit ambiant sur la voie publique et les émergences.

- que les endroits où les sondes seront posées seront déterminés à la suite d'un processus qui fera intervenir les riverains comme les exploitants et qu'en l'absence de consensus acté entre eux, l'organisme en réfèrera au maire d'arrondissement lui-même pour qu'il tranche.

- que les mesurages seront consultables en temps réel sur internet.

- que les mesurages pourront être transmis aux commissariats en temps réel, ce qui engage une politique de la part de la Préfecture elle-même.

Nous nous interrogeons par ailleurs, sur le budget consacré aux mesurages et nous réclamons que le Réseau « Vivre Paris ! » soit consulté sur la répartition des moyens entre les arrondissements, sachant que nous sommes très inégalement défendus par nos élus d'arrondissements.

Nous insistons sur la nécessité d'un suivi des mesurages : il ne faut pas qu'une opération reste un petit mauvais moment à passer pour des établissements qui exploitent leurs établissements de telle façon que les normes de l'Organisation Mondiale de la Santé sont dépassées.

5 b- Médiation / instances locales de médiation

On ne le dira apparemment jamais assez : nous récusons tout processus qui aurait pour effet de faire pression sur les riverains pour qu'ils renoncent à revendiquer leurs droits.

La médiation est un autre serpent de mer des actions municipales, à Paris et ailleurs. Comme pour les chartes, la volonté politique est ambiguë.

Notre remarque à l'assemblée se justifie par l'existence d'un courant manifeste (notamment représenté par Culture Bar-Bars, association soutenue par la Ville), demandant à ce que l'on négocie des solutions de compromis dans les conflits entre riverains et établissements. Ce, au motif que le droit, c'est trop dur et que, quand on habite auprès d'un établissement, il faut être tolérant.

Nous n'aurions pas d'opposition, bien au contraire, si, pour la Ville, la médiation projetait présentait toute les garanties de la protection des droits du riverain victime des nuisances.

Mais nous savons que parvenir à créer à cette échelle un système qui soit vraiment équilibré et performant est infiniment compliqué et serait très coûteux. Les élus ne sont manifestement pas disponibles pour jouer le jeu si l'on en juge par le fait que, d'ores et déjà, les référents nuits des arrondissements figurant sur la liste de la Ville sont aux abonnés absents quand les riverains les sollicitent. Employer des salariés pour la médiation ? Il existe un service public de la Justice, qui offre des alternatives de médiation.

Nous saluons l'intervention de Monsieur le Préfet de Police, qui a précisé que l'intervention d'une instance locale ne pourrait, en toute légitimité, intervenir dans le cas où une procédure est engagée par ses services.

6- Régulation :

Brigades vertes :

Nous sommes étonnés d'entendre que la Ville en est encore au stade de la réflexion sur cette promesse électorale. A quand de savoir combien d'agents, avec quelles qualifications, quels horaires des missions, sur quels arrondissements et quartiers et pendant combien de temps ?

Les Pierrots de la Nuit :

Nous savons que Mme Hidalgo œuvre pour avoir des compétences plus larges, voire exclusives en matière de santé publique et sur les débits de boissons.

Si l'intention était, dans le mouvement, de confier des tâches de régulation aux Pierrots de la Nuit (AMUON), nous déclarons ne pas le vouloir.

L'AMUON, association dirigée par des parties prenantes de l'économie de la nuit, que la Ville subventionne largement avec d'autres comme Kronenbourg, prétend aujourd'hui exercer une action régulatrice efficace.

Ils se sont longtemps contentés de le proclamer sur la base d'une simple autoévaluation, que « Vivre Paris ! » a sans relâche contestée durant les « états généraux de la nuit », puis le conseil de la nuit. La demande était, puisque les subventions étaient votées au titre d'une simple expérimentation, de voir si, au vu des résultats, cette expérimentation méritait ou non d'être poursuivie.

Au printemps dernier, la Ville a commandé un rapport, confié à l'organisme Copaname.

Ce rapport est mal documenté et partial, comme nous en avons fait la démonstration dans nos commentaires (<http://goo.gl/DZwqVp>).

Le projet de développement de son action à Paris produit par l'AMUON produit dans la foulée du rapport confirme que l'association devinait par avance que la Ville lui réservait un bel avenir.

Cette action parisienne n'est pas la seule ambition des dirigeants de l'AMUON. Ils ont produit un rapport au Ministère des affaires étrangères et du Développement international comportant 22 propositions (débridées pour beaucoup) pour le développement de la nuit « festive » (<http://goo.gl/63Ar1q>).

Lorsque M. Hocquard proclame que la Ville est en retrait sur une partie de ces propositions, il ne précise pas lesquelles.

Plus généralement, on peut légitimement considérer que si la Ville continue de subventionner l'AMUON et de lui confier des missions de prétendue régulation, elle accrédite l'aura des

Pierrots de la nuit et donc de leurs propositions. Le fait que l'AMUON n'ait pas été invitée à la tribune des participants au conseil de la nuit ne suffit en rien à calmer nos inquiétudes. Surtout quand on voit que c'est l'association « Culture Bar-bars » qui a parlé à leur place et que les syndicats des professionnels tels que le SNEG ou l'UMIH étaient curieusement absents de cette tribune.

7- Promotion de la nuit

Nous faisons confiance à la Ville pour la développer...

- Communication sur la promotion :

En tant que contribuables, nous nous étonnons : les campagnes de communication sont coûteuses. La Ville nous dit qu'il n'y a plus d'argent dans les caisses de la Ville quand on demande des moyens pour protéger les riverains contre les nuisances nocturnes. Monsieur Hocquard vient, par ailleurs, de saluer que Paris est 3^e ville mondiale pour les discothèques, tous les chiffres du commerce touristique montrent que tout va bien, que Paris reste une destination notoirement attractive. Quelle logique, donc, à une communication aux frais du contribuable pour promouvoir la nuit ?

- Ouvrir de nouveaux espaces publics :

Les oiseaux (qui dorment aussi) et végétaux ne sont pas des riverains, mais on demande quand même que ces ouvertures soient contraintes au respect de la nature.

- Extension des horaires des transports :

Oui, nous pensons qu'il vaut mieux que ceux qui ont fait la fête puissent revenir en transports en commun, notamment pour éviter les accidents dus à l'alcoolisation ou la fatigue.

Non, nous ne sommes pas favorables à cette extension tant que la régulation de nos quartiers ne sera pas concrètement assurée. Car cela signifierait inéluctablement un prolongement des nuisances dont nous pâtissons. Et de plus à nos frais sonnants et trébuchants, car l'extension promet d'être couteuse pour l'ensemble des contribuables, non merci.

On imagine aussi déjà les revendications anciennes des commerçants qui s'appuieront sur une telle extension des horaires des transports : puisque les transports marchent jusqu'à 03H, pourquoi nous obliger à fermer les établissements à 02 H ? Restons-en au système des autorisations de nuit, en espérant même qu'il s'améliore par une prise en considération efficiente des plaintes des riverains et moins de failles dans les décisions de renouvellement accordées par la Préfecture.